

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
9	1 / 1

Analyse et références**Affaire**

Le mardi 18 avril 2023 à 16 heures 10 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Exposé des faits

Les 13 et 14 décembre 2022, plusieurs contrôleurs en poste à la tour de Pau-Pyrénées et un équipage d'un hélicoptère de la Sécurité Civile sont témoins de phénomènes lumineux apparaissant dans le ciel autour de l'aéroport.

Dans les deux cas, les phénomènes ne sont pas identifiés ni expliqués par les témoins pourtant professionnels dans le domaine aérien : contrôleurs et équipage hélicoptère. Par ailleurs, il n'y a aucun écho sur les écrans radar de la tour ni contact radio.

Enquête

Concernant l'observation du 13 décembre 2022, les trois témoins, tous contrôleurs, sont entendus (Cf pièces n°04, 06 et 07)

_____ et _____ ne peuvent pas expliquer le phénomène observé alors que _____ parle de lanternes japonaises.

Des constatations sont réalisées à la vigie de la tour de contrôle afin d'étayer les témoignages recueillis (cf pièce n°09)

Pour les faits du 14 décembre 2022, l'équipage de l'hélicoptère, pilote et mécanicien, ainsi qu'un contrôleur de la tour de contrôle de Pau-Pyrénées, sont également entendus. (cf pièces n°03, 05 et 11)

Les trois témoins sont unanimes à dire qu'il ne s'agissait ni d'étoile filante ni d'avion de chasse. Ils ne peuvent donner aucune explication.

Le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à _____ (COG) est contacté par nos soins. Aucun signalement n'a été fait auprès des opérateurs pour des faits similaires. (Cf pièce n°02)

Sollicité par notre unité, le Centre National des Opérations Aériennes à _____ (CNOA) nous transmet des trajectographies pour les journées du 13 et 14 décembre 2022. L'exploitation des documents ne fait ressortir aucun élément permettant d'expliquer les observations faites (Cf pièce n°10)

Deux comptes-rendus adressés au GEIPAN établis par deux des témoins ainsi que deux fiches de signalement rédigés par le Service de la Navigation Aérienne sont joints à la présente procédure. (Cf pièces n°08)

Clôture

L'enquête réalisée par notre unité n'a pas permis d'expliquer les phénomènes observés. Aucun autre signalement ne nous est parvenu durant le temps de nos investigations.

Enfin, aucune gêne à la navigation aérienne n'a été engendrée ni aucun trouble à l'ordre public. Nous clôturons le présent en l'état.

Fait et clos à _____ le 18 avril 2023

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
02	1 / 1

Analyse et références

Affaire

Le jeudi 15 décembre 2022 à 11 heures 00 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

ENQUETE1^{er} signalement :

Le 13 décembre 2022, à 17h55, nous recevons un appel téléphonique d'un contrôleur à la tour de l'aéroport de PAU-PYRENEES. Il nous informe qu'il vient de voir un phénomène lumineux, dans le ciel, secteur Nord/Nord Ouest, alors qu'il se trouvait sur la passerelle extérieure de la vigie. Il est surpris par ce phénomène car il ne peut identifier son origine. Par ailleurs, il n'est pas apparu à l'écran radar. La lumière s'est déplacée d'Est en Ouest au Nord de l'aéroport, à quelques centaines de mètres de lui sur la ligne d'horizon.

Alors qu'il est au téléphone avec nos services, il fait la même observation, dans le même secteur et dans un même déplacement. Sur ces indications, nous tentons, depuis notre position, de vérifier ces dires. Nous nous trouvons alors au 1^{er} étage de nos locaux de services, en façade Nord. Aucun des quatre personnels présents ne voit le phénomène.

Toujours en communication téléphonique avec nos services, il nous indique que la lumière a disparu vers l'Ouest en s'éloignant.

2ème signalement :

Le 15 décembre 2022, nous sommes informés par ce même contrôleur que l'équipage de , l'appareil de la Sécurité Civile basé à PAU, a été témoin d'un phénomène lumineux, le 14 décembre 2022, vers 18 h 50.

En approche finale par le Sud de l'aéroport, le pilote a constaté le déplacement d'une lumière précédée d'une masse sombre, au Nord de PAU, sur un axe Est/Ouest, de façon très rapide. Contacté par l'équipage, le personnel en poste à la tour indique que rien n'apparaît au radar et qu'il n'y a aucun « trafic » dans ce secteur.

D'après le pilote de l'hélicoptère, la masse sombre était de taille comparable à celle d'un avion de ligne.

Mesures prises :

Le 15 décembre 2022, nous prenons attache avec le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à . Il s'agit de vérifier si ces phénomènes ont été signalés par d'autres témoins. Il en ressort qu'aucun autre signalement n'a été fait.

Nous décidons d'établir le présent procès-verbal et retranscrire les différentes observations faites par les témoins.

Un message est rédigé et transmis à notre hiérarchie. Nous sommes informés que deux fiches « rapport d'incident » vont être établie par le service de la navigation aérienne à

Fait et clos à le 15 décembre 2022

L'enquêteur

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
03	1 / 4

Analyse et références

Affaire

Le vendredi 06 janvier 2023 à 15 heures 45 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Activité professionnelle et compétences aéronautiques :

Je suis pilote professionnel d'hélicoptère de la sécurité civile,

Je totalise 10000 heures de

vol.

ce fait, j'ai une très bonne expérience de l'aéronautique. -----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

. De

Observations :

Le 14 décembre 2022 à 17 h 58 (locale), je décolle avec mon mécanicien opérateur de bord pour un entraînement en montagne. Il s'agit de réaliser un maintien de compétence annuel concernant un phare de recherche SX16. Pour ce faire, nous sommes tous les deux équipés de jumelles de vision nocturne (JVN). La durée de séance est de 45 minutes à 1 heure. L'appareil est un EC 145, immatriculé avec l'indicatif radio « ».

La séance s'effectue en vallée d'Aspe, au niveau de la commune de BEDOUS (64), à une altitude de 2500 à 3000 ft. La séance est réalisée sans incident. Vers 18 h 25, nous mettons fin à l'exercice et quittons la zone pour retourner à notre base.

Vers 18 h 35, alors que nous sommes en direction de PAU, à une altitude de 2000 ft et que nous venons de passer la commune de OLORON SAINTE MARIE (64), mon regard est attiré par une traînée lumineuse, se déplaçant horizontalement, sur un axe EST-OUEST. J'évalue sa position plus haute que notre altitude et au NORD de PAU aux environs de la balise NDB PO (Non directional beacon / balise non directionnelle).

La traînée est précédée d'une grosse forme oblongue et un peu floue. J'estime sa taille plus grande que celle d'un avion de ligne. La taille de la traînée est le double de celle de la forme. Les deux sont accolées.

Avec les jumelles, la traînée apparaît de couleur blanche et la forme sombre. Je précise qu'avec cet équipement, les couleurs font apparaître les objets par des contrastes de vert allant du vert blanc au vert très sombre proche du noir.

La traînée se déplace très rapidement. Je la suis des yeux et m'adresse à mon coéquipier. Ce dernier occupé à d'autres tâches n'a pas le temps de la voir. En effet, la traînée et la forme s'évaporent littéralement vers l'OUEST de l'aéroport de PAU, à environ 3 ou 4 NM à l'OUEST du terrain. L'observation a duré environ 4 secondes.

Sachant qu'un exercice militaire nommé est en train de se terminer dans le secteur, je pense au début à un avion de chasse. Mais après réflexion et de part mon expérience aéronautique, j'écarte cette idée car la vitesse de déplacement est nettement supérieure à celle d'un chasseur.

En regardant vers l'OUEST, j'essaie de retrouver trace de la traînée mais en vain. Alors que je me tourne en direction du NORD OUEST, mon attention est attirée par une nouvelle traînée toujours précédée d'une masse. Le déplacement est très rapide et sur un axe NORD SUD. Elle se trouve au SUD de notre position, entre les villes d'ORTHEZ et LACQ. Elle est à une hauteur de 1000 à 2000 ft au dessus de notre altitude. Elle se déplace en palier. Sa vitesse est très rapide et je ne l'aperçois que 2 secondes. De nouveau elle s'évanouit comme précédemment, cette fois sur notre arrière gauche en direction des massifs.

Mon coéquipier n'a pas le temps de voir le phénomène. Il me suggère qu'il s'agit d'une étoile filante. Mais là encore, de part mon expérience je sais reconnaître une étoile filante avec les JVN et là le phénomène ne correspond pas.

Je précise que vers l'OUEST, la vision avec les JVN offrait moins de contraste car le soleil qui était passé depuis environ 30 minutes engendrait de la pollution lumineuse. La forme était ainsi moins visible mais toujours présente.

Environ 30 secondes plus tard, j'observe la même chose, au même endroit et sur le même axe NORD SUD avec une disparition sur notre arrière gauche. Là encore, mon coéquipier ne voit pas le phénomène.

Tous les deux, nous concentrons alors notre attention dans ce secteur. Finalement, au bout d'une minute, l'observation se renouvelle et de façon identique aux deux précédentes. Cette fois-ci, mon coéquipier est témoin.

Aucune autre traînée se manifeste par la suite devant nous. La durée totale d'observation depuis la toute première est d'environ 3 à 4 minutes.

Nous posons l'appareil à 18 heures 49.

Contacts avec la tour de l'aéroport :

Aussitôt après la dernière apparition, je prends attache avec le contrôleur de la tour de PAU. Le but est de savoir si des avions rapides évoluent actuellement dans le secteur. J'ai encore en tête l'exercice militaire. Le contrôleur m'indique qu'il n'a pas connaissance d'évolution d'avions militaires dans le secteur et qu'il ne voit rien au radar. Interrogé sur les raisons de notre demande, je lui indique que je pensais avoir vu des avions rapides dans notre secteur.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Quelques instants plus tard, il nous informe qu'il vient de voir lui aussi la traînée lumineuse à l'OUEST de notre secteur qui s'est évanouït rapidement.

Plus tard par téléphone, il nous confirme son observation et indique qu'une FNE sera rédigée par ses soins. Il nous indique également que ses collègues de la veille ont également été témoins d'un même phénomène.

Description du phénomène :

Lors de la première observation, j'ai vu une traînée lumineuse précédée d'un objet sombre de forme oblongue. Cette forme était de taille, selon moi 3 à 4 fois supérieur en tous sens à celle d'un avion de ligne, type A320 et B737, que je suis habitué à voir se poser sur l'aéroport de PAU. -----

Je n'ai rien noté de particulier à son sujet. Je ne vais vu ni phare, inscription, hublot, antenne et détail particulier. Je ne peux rien dire quant à sa couleur simplement que la forme était sombre. -----

La traînée était collée à la forme précédemment décrite et était deux fois plus longue. Je ne peux vous donner sa couleur étant équipé de JVN. Elle m'apparaissait blanche aux jumelles. La traînée ne s'apparentait pas à une flamme mais comme un crépitement d'étincelles. Cette traînée était contenue et partait vers l'arrière de la masse, comme une éjection de quelque chose.

Concernant le bruit, je ne peux pas me prononcer car tous les bruits extérieurs sont couverts par l'hélicoptère. Je ne sais donc pas si le phénomène en émettait.

Son déplacement EST-OUEST en palier était très rapide. La traînée a dû parcourir 15 à 20 NM en 4 secondes environ. -----

Le déplacement était constant, sans changement de cap ni de vitesse. Je pense qu'il devait se trouver à environ 20 NM de notre position. Sa disparition a été progressive comme si elle passait derrière une masse de brume.

Concernant les trois autres observations, les traînées étaient similaires, projection d'étincelles. J'ai vu également une masse juste devant et accolée mais beaucoup moins visible du fait de brièveté du phénomène et de notre regard vers l'OUEST. La luminosité résiduelle du soleil réduit le contraste des jumelle. Comme pour le premier, il était impossible d'entendre le bruit.

La vitesse de déplacement était toujours rapide, 15 NM parcourus en 2 secondes. La trajectoire était horizontale et en ligne droite. J'estime l'éloignement à 20 NM de notre position.

Conditions d'observation :

Lors des observations, nous étions en vol de croisière en sortie de la vallée d'ASPE, en direction de l'aéroport de PAU, au niveau de la commune d'OLORON SAINTE MARIE. Nous étions à 2000 ft avec une vitesse de 100 kts. Nous étions sous JVN. Je précise que le phare de recherche était éteint. Seuls les instruments de bord diffusaient de la luminosité. Cet éclairage est traité bas niveau de lumière afin d'être compatible avec le port de JVN. -----

La visibilité était excellente, supérieure à 10 km, avec des nuages épars élevés, à 7000 ft, de mémoire. Le vent était du secteur EST, de 15 kts environ à une altitude de 3000 ft. Il n'y avait ni brume, ni brouillard, pluie ou neige. Il n'y avait pas de lune et certaines étoiles commençaient à apparaître avec les JVN. -----

Les conditions étaient non changeantes durant tout le vol. -----

Avis au sujet de l'observation :

Je ne peux expliquer ce phénomène. Je n'ai jamais rien vu de tel. Cependant, je suis sûr qu'il ne s'agit ni d'un avion de chasse militaire ni d'une étoile filante. J'ai l'habitude d'en voir et je fais facilement la différence. Dans le cas présent, il ne s'agissait ni de l'un ni de l'autre. -----

Egalement, il ne s'agissait ni d'un faisceau laser, ni d'un feu d'artifice ni de projection de phare. Pour chacun d'eux on identifie bien le point d'origine et le faisceau reste attaché à ce point. Dans le cas présent, la traînée se déplaçait et n'était rattachée à aucun point de départ. -----

Il ne s'agit pas non plus d'un reflet dans la vitre de l'appareil. Là aussi, nous arrivons parfaitement à faire la différence. -----

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 06 janvier 2023 à 16 heures 10 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
04	1 / 3

Analyse et références

Affaire

Le vendredi 06 janvier 2023 à 17 heures 00 minute.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Activité professionnelle et compétences aéronautiques :

Je suis contrôleur aérien

Pour ma part, je suis titulaire du PPL et totalise environ 400 heures de vol. -----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Observations :

Le mardi 13 décembre 2022, vers 17 heures 50, je me trouve sur la terrasse de la tour de contrôle de l'aéroport de PAU. Je viens de me faire relever par un collègue et suis en train de fumer une cigarette. Je me tiens sur le côté NORD de la tour. Alors que je suis dehors depuis quelques secondes, je remarque une masse sombre dans le ciel avec un petit point lumineux. Elle se déplace d'EST en OUEST, au NORD de ma position. -----

Comme je viens de me faire relever, je sais qu'il n'y a aucun aéronef dans ce secteur. C'est pourquoi, j'ouvre la porte de la vigie depuis la terrasse et demande à mon collègue s'il a quelques choses au radar au NORD des installations. Il me répond que non et précise qu'il a juste un avion à 14 000 ft, sans contact radio, en transit. En levant les yeux, je vois l'appareil concerné qui vole en direction de BIARRITZ. Je fais donc bien la différence entre mon observation et l'avion en vole vers l'OUEST. Mon collègue me rejoint sur la terrasse et voit tout comme moi cette masse sombre et le trafic à 14 000 ft. Alors que la masse passe plein NORD de la tour, la lumière s'éteint. On distingue encore la masse sombre et l'on arrive à suivre des yeux. Elle disparaît finalement au loin dans le secteur NORD OUEST.

Je rentre dans la vigie et appelle l'organisme de contrôle militaire avec radar primaire. Je souhaite savoir si quelques choses apparaît à l'écran. Mon interlocutrice me répond qu'elle n'a rien à part le vol en transit à 14000 ft. Elle n'a rien dans les basses couches. -----

C'est alors que je contacte vos services. Je suis au téléphone et dans le même temps, je fais une nouvelle observation. Une nouvelle masse sombre avec une lumière plus importante et plus jaune que blanche. Elle se situe dans le secteur NORD de ma position et dans le même temps au NORD de la position d'un vol AIR FRANCE en phase finale piste 31 de l'aéroport. La masse sombre se déplace de façon parallèle à cette avion de ligne, d'EST en OUEST. -----

Par radio, nous interrogeons l'équipage du vol commercial à propos de cette masse. Les personnels de bord ne la voient pas. -----

En revanche, mes deux collègues, _____ et _____ en poste à la tour avec moi sont aussi témoins de cette deuxième observation. Pour ma part, je la perd de vue par le travers NORD de la tour car je suis au téléphone. _____ quant à elle, l'a suivie des yeux. Elle me dit que la lumière s'est éteinte alors que la masse est toujours dans le travers NORD de la tour. Elle réussit à la suivre du regard pour la perdre dans le secteur NORD OUEST, comme pour le premier. -----

Description du phénomène :

Lors de la première observation, la masse sombre était plus ou moins ovale arrondie, assez difficile à définir. Elle me faisait penser à la silhouette d'un hélicoptère en vol au loin. Je n'ai pu voir aucun signe distinctif, inscription ou autre. J'estime sa taille à celle d'une voiture environ-----

La lumière se trouvait à peu près au centre de la masse. Elle était blanche et fixe un peu comme un feu anti col. Elle a disparu lorsque la masse était en travers NORD de la tour. Pour moi, c'était comme s'il s'agissait d'un feu directionnel que j'aurai perdu de vue lorsque celui-ci aurait changé de position. -----

Pour la seconde observation, la masse était toujours présente mais comme il faisait sombre, sa description est beaucoup plus difficile. Je ne peux pas trop me prononcer à ce sujet. Je pense qu'elle était un peu plus petite que la première. En revanche, la lumière était de même type que la première, un peu plus forte et de couleur plus chaude. Elle était sur la masse, fixe et a disparu par la suite. Je n'ai pas vu lorsque la lumière a disparu la seconde fois. Ma collègue _____ pourra peut-être vous en dire plus. --

Il n'y avait pas de traînée ni halo. Mais simplement une lumière type feu anti collision. -----

Pour moi, les objets se trouvaient à distance de nous que j'estime à 400 ou 500 mètres maxi. -----

Je n'ai pas entendu de bruit. Pourtant, l'ambiance était silencieuse. -----

Le déplacement s'est effectué d'EST en OUEST pour les deux. J'estime la vitesse du second phénomène à environ 150 km/h. Il se déplaçait en même temps que l'avion de ligne en finale. Et c'est à peu près à cette vitesse que les appareils de ce type volent en finale. -----

Les masses ont disparu du fait de leur éloignement par rapport à notre position. Ce sont nos yeux qui les ont perdus de vue vers l'OUEST. -----

Conditions d'observation :

Il faisait sombre. Nous étions à deux ou trois minutes de la nuit aéronautique. Il y avait des nuages épars. On ne voyait pas encore les étoiles. Je n'ai pas fait attention à la lune. Le vent était du secteur 110° de 2 kts----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Avis au sujet de l'observation :

Concernant les deux observations, je ne peux expliquer de quoi il s'agissait. Je ne peux les identifier. De part mon expérience, il ne s'agissait ni d'avion, ni d'hélico, ni de drone. Quant aux lanternes chinoises, les lumières étaient trop rapides par rapport à la vitesse du vent. Cela ne correspondait pas. -----

Je n'ai donc pas d'explication. -----

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A 06 janvier 2023 à 17 heures 30 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE**RAPPORT ADMINISTRATIF****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
05	1 / 2

Analyse et références**Affaire**

Le samedi 14 janvier 2023 à 12 heures 00 minute.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies.

Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je suis contrôleur aérien à la tour de PAU-PYRENEES _____

Le 14 décembre 2022, vers 17 h 38 UTC, alors que je suis en poste à la tour, je reçois un appel radio de l'équipage de _____, l'hélicoptère de la sécurité civile, base de PAU. Pour info, il vient d'effectuer un exercice en montagne, en vallée d'ASPE, et se trouve sur le chemin du retour pour rejoindre sa base.

Le pilote me demande si j'ai du trafic dans le sud de l'aéroport. Je lui répond que son appareil est le seul à évoluer dans ce secteur. Je lui demande s'il a vu quelque chose. Il m'indique avoir vu, à plusieurs reprises, une masse noire se déplacer à une vitesse très importante au niveau du sud de PAU sur un axe EST OUEST et ensuite à l'OUEST, sur un axe NORD SUD. _____

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Je confirme que je n'ai rien à l'écran. -----

Alors que nous échangeons toujours par radio, je vois un point lumineux fixe qui se déplace, dans un secteur que j'estime au SUD OUEST, sur un axe NORD SUD. -----

Le point est de couleur blanchâtre. Il est du même type qu'un feu anti collision mais fixe. J'estime sa hauteur entre 2000 et 3000 ft. J'estime l'avoir vu environ 2 à 3 secondes. Le déplacement est horizontal. Le point s'estompe peu à eu du fait de son éloignement. ----

Toujours par radio, le pilote de _____ me décrit brièvement ses observations qui correspondent à ce que je viens de voir également. -----

En revanche, je n'ai pas vu de masse sombre, juste ce point lumineux. -----

Concernant ce que j'ai vu ce soir là, je ne peux dire de quoi il s'agissait. Je ne peux donner aucune explication car cela ne correspond à rien de ce que j'ai l'habitude de voir. Par ailleurs, je n'ai rien vu à l'écran radar. -----

Suite à ça, au sein du service, nous avons fait un parallèle avec ce que mes collègues ont vu la veille un peu avant 18 heures. J'ai alors rédigé une FNE afin de diffuser l'évènement. -----

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 14 janvier 2023 à 12 heures 50 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
06	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le lundi 23 janvier 2023 à 10 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressée :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNG autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je suis contrôleur aérien sur l'aéroport de Pau-Pyrénées

Le 13 décembre 2022, un peu avant 18 heures (locale), je me trouvais en poste à la tour.
un collègue se trouvait également en poste. Il prenait sa pause, sur la passerelle de la vigie.
Il se tenait du côté donnant sur les parking véhicules de l'aéroport, soit vers le NORD – NORD EST. -----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Tout à coup, il est revenu dans la vigie et m'a demandé si je n'avais pas vu une masse sombre passée dans le circuit de piste, en vent arrière. Je lui ai répondu que non et comme j'étais en poste, lui ai précisé que je n'avais rien à l'écran radar. Un second collègue qui s'occupait du LOC lui a dit la même chose. Je ne me souviens pas s'il a fait une description de ce qu'il avait vu. En tout cas, il a pris la décision d'appeler vos services pour signaler les faits.

Il a téléphoné depuis le poste qui se trouvait à côté du mien, la vue dirigée vers l'EST. Alors qu'il était au téléphone, il a vu une seconde masse sombre. Elle se déplaçait de façon parallèle à un avion de ligne AIR FRANCE qui était en approche finale de la piste 31. -----

Dans la direction désignée par _____, j'ai vu dans un premier temps une lumière. Pour moi, il s'agissait d'un phare fixe, de couleur blanche. J'ai surveillé le déplacement de cette lumière car je craignais qu'elle bifurque de côté de l'avion de ligne en phase d'atterrissage. Elle a continué son déplacement en parallèle. Elle remontait ainsi le vent arrière du tour de piste. Je pense qu'elle se trouvait à 1600 ft environ. Le déplacement se faisait de façon linéaire sans variation de vitesse, hauteur et direction. -----

Alors que la lumière se trouvait en travers tour, j'ai pris les jumelles. Dans l'objectif, j'ai vu une masse sombre de forme arrondie légèrement allongée vers le haut. Je n'ai rien distingué de particulier dans cette masse. -----

La lumière se trouvait à la base de la masse. Elle était toujours identique. Je précise qu'il n'y avait pas de faisceau qui s'en dégageait mais simplement une lumière. -----

Concernant l'observation, lorsque je me trouvais en haut de la vigie, la masse se trouvait sur ma ligne d'horizon mais lorsque je me trouvais au pied des escaliers, elle se trouvait légèrement au dessus de cette même ligne. -----

Concernant le bruit, je n'ai rien entendu. Je précise que je me trouvais dans la vigie, au pied des escaliers. La porte extérieure était fermée. Je ne pense pas que cette masse faisait du bruit car lorsque _____ a ouvert la porte de la passerelle, il n'y avait aucun bruit. D'habitude dès que la porte s'ouvre, les bruits extérieurs sont audibles. -----

Concernant la vitesse de déplacement, pour moi c'était aussi rapide qu'un avion léger. En tout cas, ce déplacement n'était pas dû au vent car cela ne correspondait pas aussi bien dans la force du vent que dans sa direction. Le déplacement s'est fait d'EST en OUEST. -----

Pour moi, il est difficile d'estimer la taille de l'objet. Je pense que c'était plus petit qu'un avion de ligne mais plus dans les dimensions d'un avion de tourisme ou d'un hélicoptère. -----

J'ai fini par perdre de vue la masse sombre et la lumière du fait de leur éloignement. En effet, au fur et à mesure du déplacement vers l'Ouest le phénomène disparaissait. -----

Je précise que pour ce deuxième phénomène, aucun objet n'est apparu au radar comme pour le premier. Je crois que _____ a contacté le contrôle à MONT DE MARSAN afin d'effectuer une vérification de leur radar primaire. Là encore, rien n'est apparu. -----

Je ne peux pas donner d'explications concernant ce que j'ai vu ce soir là. Cette observation ne correspond en rien à ce que j'ai l'habitude de voir ici à la tour (avion, hélicoptère, phénomène climatique). -----

Information à l'intéressée :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 23 janvier 2023 à 11 heures 25 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité 06631	Nmr P.V. 00880	Année 2022	Nmr dossier justice
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------

Nmr pièce 07	N° feuillet 1 / 2
------------------------	-----------------------------

Analyse et références

Affaire

Le jeudi 26 janvier 2023 à 08 heures 10 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je suis contrôleur aérien sur l'aéroport de PAU PYRENEES

Le 13 décembre 2022, un peu avant 18 heures 00, je me trouvais en poste à la tour en compagnie
et _____ . D'après mes souvenirs, je traitais le poste de la tour. -----

La personne entendueL'Officier de Police Judiciaire

Alors, que se trouve sur la terrasse extérieure de la vigie, en côté Nord, il revient en disant : « je vois quelque chose, as tu un avion en l'air au-dessus de la tour . » Je lui oui, il y a un transit descente BIARRITZ. Il me dit que ce n'était pas cela et qu'il y avait quelque chose d'autre. Je suis allé voir également à l'extérieur et j'ai vu une masse sombre qui paraissait circulaire. Elle se détachait difficilement de la noirceur ambiante. Pour moi, elle devait faire 1 ou 2 mètres de diamètre. Je pense qu'elle n'était pas très loin soit environ 10 m de nous. Au moment où je l'ai vu elle avait légèrement dépassée la tour et se déplaçait vers l'Ouest. Elle a disparu assez vite. Je ne l'ai que quelques secondes. Je n'ai rien entendu sans dégageant. Je ne me souviens plus s'il y avait une lumière qui se trouvait à l'intérieur. -----

La vitesse de déplacement me paraissait supérieure à la vitesse du vent. Comme ce détail m'a perturbé sur le moment, j'ai pris contact par radio avec un avion de ligne en approche afin de vérifier les données de vent. Le pilote m'a confirmé une valeur proche de celle que j'avais en tour soit 120° à 3 kt. -----

Je pense que a du vous appeler à ce moment là. Comme j'avais l'avion d'Air France en contact je suis retourné à mon poste. -----

Quelques minutes après, alors que nous scrutons l'environnement depuis l'intérieur de la vigie, j'ai vu un second objet qui se trouvait côté Est au dessus du parking P1 de l'aéroport. Il déplaçait dans notre direction comme le premier. A un moment donné j'ai distingué une lumière à l'intérieur de la sphère. Il s'agissait selon moi d'une bougie qui d'ailleurs s'éteignait peu à peu. Au bout de quelques secondes, nous l'avons perdu de vue. L'objet était donc une sphère avec une bougie à sa base. C'est pourquoi, la lumière de la bougie éclairait l'intérieur de la sphère. Pour moi, il s'agissait d'une lanterne japonaise. ---

J'ai eu plus de mal à estimer la vitesse car sa trajectoire était plus tôt dans le rapprochement vers nous. Je pense qu'elle devait se trouver entre 20 et 30 mètres de nous. L'observation de la seconde sphère duré quelques dizaines de secondes. Là non plus je n'ai pas perçu de bruit. Je précise que je me trouvais à l'intérieur. -----

Pour ces deux phénomènes, il n'y a eu aucun tracé radar sur nos écrans. Je crois que a contacté MONT DE MARSAN pour leur demander s'ils avaient vu quelque chose. Je ne sais pas ce qu'on lui a répondu. -----

Mon sentiment concernant ces deux observations, est qu'il s'agit dans les deux cas de lanternes japonaises. Cependant, la perception du premier phénomène n'est pas totalement compatible avec la perception que j'aurais pu avoir pour une lanterne. Cette perception a pu être faussée par un passage beaucoup plus près de la tour et donc ce qu'on peut imaginer. -----

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A , le 26 janvier 2023 à 08 heures 55 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE**RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
28	1 / 1

Analyse et références**Affaire**

Le lundi 16 janvier 2023 à 14 heures 10 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Faisant suite au recueil de leur audition respective, _____ et _____, nous remettons une copie du questionnaire qu'ils ont adressé au GEIPAN dans le cadre des observations de phénomènes lumineux les 13 et 14 décembre 2022. Ces documents sont joints à la présente pièce.

Nous annexons également les deux FNE rédigés par _____ du Service de la Navigation Aérienne à PAU-Pyrénées, au sujet des mêmes faits. Les documents sont également joints à la présente pièce.

Fait et clos à _____ le 16 janvier 2023.
L'Officier de Police Judiciaire

Madame, Monsieur,

Vous avez été témoin direct, sur le territoire français, d'un phénomène aérospatial qui vous a intrigué, et vous souhaitez confier cette observation au GEIPAN pour analyse.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de vous rendre sur notre site Internet www.geipan.fr : la consultation du [guide d'identification des PAN](#) vous permettra peut-être de trouver rapidement une explication à votre observation.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

Important : le questionnaire ne doit pas être rempli si vous n'avez pas fait d'observation directe
(un objet constaté sur une photo ou sur un film **APRES** la prise de vue ne constitue pas un cas d'observation)

- Le questionnaire est individuel et doit être rempli **par le témoin direct**
- Le questionnaire ne doit concerner **qu'une seule observation à la fois**

Votre témoignage est capital et unique. Il va consister à faire un récit de votre observation, à répondre à des questions précises, à réaliser des dessins et croquis ou joindre des photographies pour affiner davantage votre description.

Il est impératif que vous respectiez les consignes mentionnées à chaque étape afin que nous puissions réunir le plus grand nombre d'informations possible au sujet du phénomène observé.

Vous ne devez pas avoir peur de nous en faire part, ni de vous sentir ridicule, nous avons l'habitude de recueillir ce type de témoignages.

Les conclusions de notre enquête vous seront transmises personnellement. Une fois anonymisé, votre témoignage sera publié sur notre site web : www.geipan.fr, onglet « [Recherche de cas](#) » dans la barre des menus.

Nous vous remercions par avance pour la contribution que vous apportez à nos travaux.

Le responsable du GEIPAN

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

Pour votre récit, vous pouvez utiliser le texte libre préparé avant d'avoir consulté le « Qu'ai-je vu ? »

Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :

Votre récit libre de l'observation :

Je suis pilote commandant de bord d'hélicoptère de la sécurité civile basé à PAU sur l'aérodrome de PAU-PYRENEES.

Le 14/12/2022 je suis de permanence depuis la veille. Il n'y a pas eu d'intervention la journée.

Le 14/12/2022 à 17H 58 je décolle avec mon mécanicien opérateur de bord pour un entrainement en montagne pour réaliser un maintien de compétence annuel avec un phare de recherche SX16.

Nous sommes équipés de jumelles de vision nocturne (JVN). La séance est prévue pour durer entre 45Mn et 1H

Nous effectuons notre travail dans la vallée d'ASPE au niveau de la commune de BEDOUS à une altitude d'environ 2500/3000ft. Puis ce travail effectué, nous décidons de quitter la zone vers 18H30 pour rentrer à notre base sur Pau.

La visibilité est excellente (sup à 50 km) , le ciel est dégagé avec quelques nuages épars assez élevés. Avec nos jumelles de vision nocturne nous percevons toutes les villes du secteur et quelques étoiles entre les quelques nuages. La nuit est de niveau 1 - 2 au niveau éclairage (Très claire)

Alors que nous venions de passer la commune d'OLORON vers 18H35 à une altitude d'environ 2000Ft, en direction de l'aéroport de Pau, Mon regard est attiré par une trainée lumineuse, en déplacement horizontal, sur un axe EST-OUEST que j'évalue légèrement plus haute que notre altitude, et au nord de PAU aux environs du travers de la balise NDB PO.

Elle est précédée d'une grosse forme oblongue un peu floue que j'estime être plus grande qu'un avion de ligne. la trainée lumineuse correspond à environ au double de la longueur de la forme et attachée à celle-ci, La vitesse est très rapide.

Avec nos jumelles, la trainée apparaît de couleur blanche et la forme sombre. (sous jumelles les couleurs font apparaître les objets par des contrastes de vert allant du vert blanc au vert très sombre proche du noir).

Je suis la trainée et la forme du regard en interpellant mon équipier. Puis la trainée et la forme « s'évaporent » vers l'ouest de l'aéroport de PAU à une distance estimée de 3-4 NM. Le phénomène a duré environ 4 secondes. Mon équipier accaparé à d'autres taches n'a pas eu le temps de voir le phénomène.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Votre observation

Je pense initialement à un chasseur car nous sommes en fin de la période de l'exercice militaire (*mais la vitesse était nettement supérieure à un chasseur*), et je cherche du regard à récupérer le contact visuel plus à l'ouest. En vain.

A ce moment, ayant la tête tournée vers le NORD OUEST, j'aperçois de nouveau une traînée lumineuse toujours précédée de quelque chose, qui apparaît sur un axe NORD SUD au SUD et entre la ville d'ORTHEZ et LACQ à une hauteur d'environ 1000 à 2000 ft au-dessus de notre altitude, en palier. La vitesse est très rapide, de nouveau elle s'évanouie sur notre arrière gauche en direction du massif. Le phénomène dure environ 2 secondes. Mon équipier n'a pas le temps de le voir et pense que j'ai vu une étoile filante, mais avec les JVN nous en voyons beaucoup et cela ne ressemble pas aux phénomènes habituels et caractéristiques d'une étoile filante

Par ailleurs côté OUEST, les contrastes de nos jumelles sont moins accentués que vers l'EST du fait que le soleil est passé depuis 30 Mn sous l'horizon et qu'il reste une « pollution » lumineuse. De ce fait la forme en avant de la traînée, bien que présente, est moins visible.

Environ 30 secondes plus tard, le même phénomène se reproduit exactement sur le même axe. Même hauteur, et disparaît sur notre arrière gauche, de nouveau mon équipier n'a pas le temps de le voir.

Notre attention est alors concentrée sur le coté gauche de l'appareil et environ 1 minute plus tard nous revoyons le même phénomène. Cette fois ci mon équipier le voit.

J'appelle alors la tour de contrôle de PAU pour lui demander s'il a connaissance d'évolutions d'avions rapides dans notre secteur (*à ce moment nous pensons encore à l'exercice*). La tour de contrôle nous répond qu'elle n'a pas connaissance d'avions militaires dans le secteur et qu'elle ne voit rien au radar. Elle nous demande la raison de notre demande et nous l'informons avoir vu à plusieurs reprises des évolutions de quelque chose de très rapide côté OUEST de la zone. Après quelques instants, le contrôleur, nous informe qu'il vient lui aussi de voir à l'œil nu une traînée lumineuse qui s'est rapidement évanouie dans l'ouest de notre secteur. Cette fois ci nous ne voyons pas le phénomène.

La durée totale des observations a duré environ 3-4 minutes

Nous posons à notre base à 18H49.

Vers 19H30 j'appelle par téléphone le contrôleur pour lui signifier notre observation. Il m'informe avoir vu une fois le même phénomène dans le secteur désigné. Il m'informe qu'il va rédiger une FNE (fiche de notification d'événement).

Il me confie alors que la veille, au coucher du soleil, les contrôleurs de la tour ont aperçu un phénomène similaire à plusieurs reprises et qu'ils ont également rédigé une FNE.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnrl@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

A1. Adresse précise du lieu d'observation (commune, département, rue, ...) :

en croisière au cap direct de la sortie de la vallée d'ASPE vers l'aéroport de PAU, juste après au travers la ville d'OLORON

A3. Si Pendant un déplacement : nom du bateau, de la route ou référence du vol :

Vol d'entraînement aux procédures du phare de recherche SX 16. Hélicoptère de type EC 145

B1. Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

Actions de routine, pilotage simple, contrôle anti abordage classique avec surveillance extérieure et pilote automatique engagé en route vers le terrain de PAU, sous jumelles de vision nocturne quelques minutes avant les actions vitales avant atterrissage.

B2. Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

A bord avec un mécanicien opérateur de bord. Vitesse environ 100 Kts, altitude env 2000 Ft

B3. Description du lieu d'observation :

Excellente visibilité, sous jumelles, les villes d'Orthez, Pau, Tarbes étaient parfaitement visibles et même bien au-delà.

B4. Date de l'observation :14/12/2022 **B5. Heure précise de début (en heure locale) :** estimé 18H35

B6. Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) : estimé 18H40

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnrl@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

B7. D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ?

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document.

- Mécanicien Opérateur de Bord présent lors du vol (1 seule observation)
- Le contrôleur de la tour de Pau en service au moment de l'événement (1 seule observation)

B8. Le cas échéant, identité et relation entre ces témoins et le témoin principal :

collègues

B9. L'observation s'est faite de façon : ~~continue~~ / discontinue

(Rayer ou supprimer la mention inutile)

B10. Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

Disparition à chaque fois quelques secondes après l'apparition du phénomène observé seule la première (axe EST OUEST) a été la plus longue.

B11. Qu'est-ce qui a provoqué la fin de l'observation ?

Comme une « évaporation » du phénomène

B12. Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI / ~~NON~~

(Rayer ou supprimer la mention inutile)

B13. Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? Si oui, merci de préciser le modèle :

Oui jumelles de vision nocturne (dernière génération)

B14. Conditions météorologiques (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :

Excellente visibilité > 10 Km , nuages épars assez élevés (de mémoire env 7000Ft)

Vent secteur EST env 15 Kts en altitude (3000 Ft)

Pas de brume, pluie, neige ou brouillard

Pas de changement de conditions durant tout le vol

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cnll@cnes.fr et à geipani@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

B15. Conditions astronomiques (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :

Pas de lune, Niveau d'éclairement JVN évalué à 1-2 (très clair), les étoiles commençaient à être visibles par les JVN. (*du fait du coucher de soleil à 17H26 et nuit aéronautique à 17H56. Il faut que le soleil soit bien en dessous de l'horizon pour que les JVN ne captent plus l'effet lumineux du soleil couchant face à l'ouest. En général 30 mn après la nuit aéronautique*)

B16. Equipements allumés ou actifs pendant l'observation (phares, radio, TV, lumières...) :

Néant, hormis l'éclairage du tableau de bord traité BNL (bas niveau de lumière) et compatible JVN

B17. Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

Pas de Traffic radio avec la tour de contrôle au moment de l'événement. Juste un avion d'AF qui demandait le Push Back à la fin de l'événement ;

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

C1. Nombre de phénomènes (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

4 phénomènes distincts

C2. Forme :

Trainée lumineuse attachée à une forme oblongue assez grande (bien vue au premier événement)

C3. Couleur :

Impossible à déterminer avec les JVN : blanc pour la trainée lumineuse et noir pour la forme

C4. Luminosité (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

Excellente pour un vol de nuit.

C5. Présence d'une trainée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?

Oui une trainée, couleur impossible à déterminer sous JVN (monochrome)

C6. Taille apparente (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

La forme aperçue a longue distance semblait être 3 à 4 fois supérieure en tous sens à un avion de ligne vu à la même distance (*les avions de lignes qui se posent à Pau sont de type A 320 ou B737*). La trainée lumineuse de la première observation semblait faire deux fois la longueur de la forme qui était rattachée. Lors des 3 autres observations, le phénomène a été assez bref mais la forme moins visible cause exposition ouest (moins de contrastes), mais présente.

C7. Bruit provenant du phénomène (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) :

Non détecté en vol et phénomène assez loin (env 20 NM)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

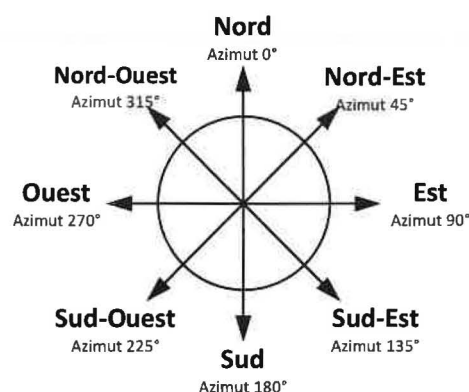
C8. Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :

Environ 20 NM face à l'appareil a la première observation, travers gauche pour les suivantes environ a également une distance estimée à 20 NM

C9. C10. Position initiale du PAN dans le ciel (début de l'observation) :

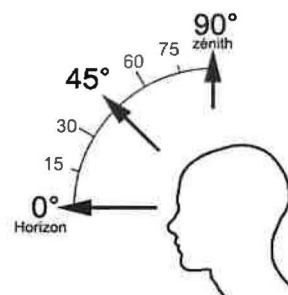
Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

Nord Est Première observation
 Nord ouest autres observations



Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

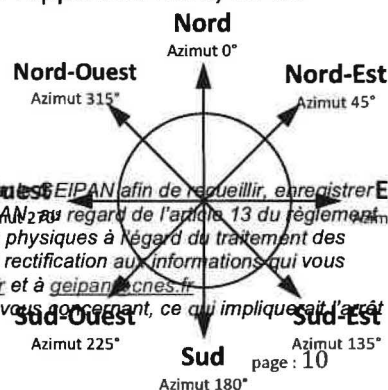
Entre 5° et 10°



C11. C12. Position finale du PAN dans le ciel (fin de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

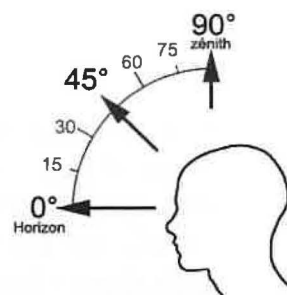
Nord Ouest première observation
 Sud ouest autres observations



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé **GEIPAN** afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au **GEIPAN** au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliqueait l'arrêt du traitement du témoignage.

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

Entre 5° et 10°



C13. Trajectoire du phénomène (ligne droite, montante, descendante, avec ou sans changement de direction, courbe, etc.) :

Toujours ligne droite, en palier horizontal

C14. Portion du ciel parcourue par le PAN durant l'observation (ex : un quart du ciel ou de 30° à 40° par rapport à l'horizon, etc.) :

Plutôt une distance (voir carte plus bas), car identification approximative des points sol lors des apparitions.

Entre 15 et 20 NM pour la première en env 4 secondes

Env 10 Nm pour les suivantes en env 2 secondes

C15. Effet(s) sur l'environnement (trace(s) au sol, effet(s) sur les êtres vivants ou le matériel) :

néant

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnif@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Reconstitution de votre observation

Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Maps (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator, ...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format JPG, png ou PDF.

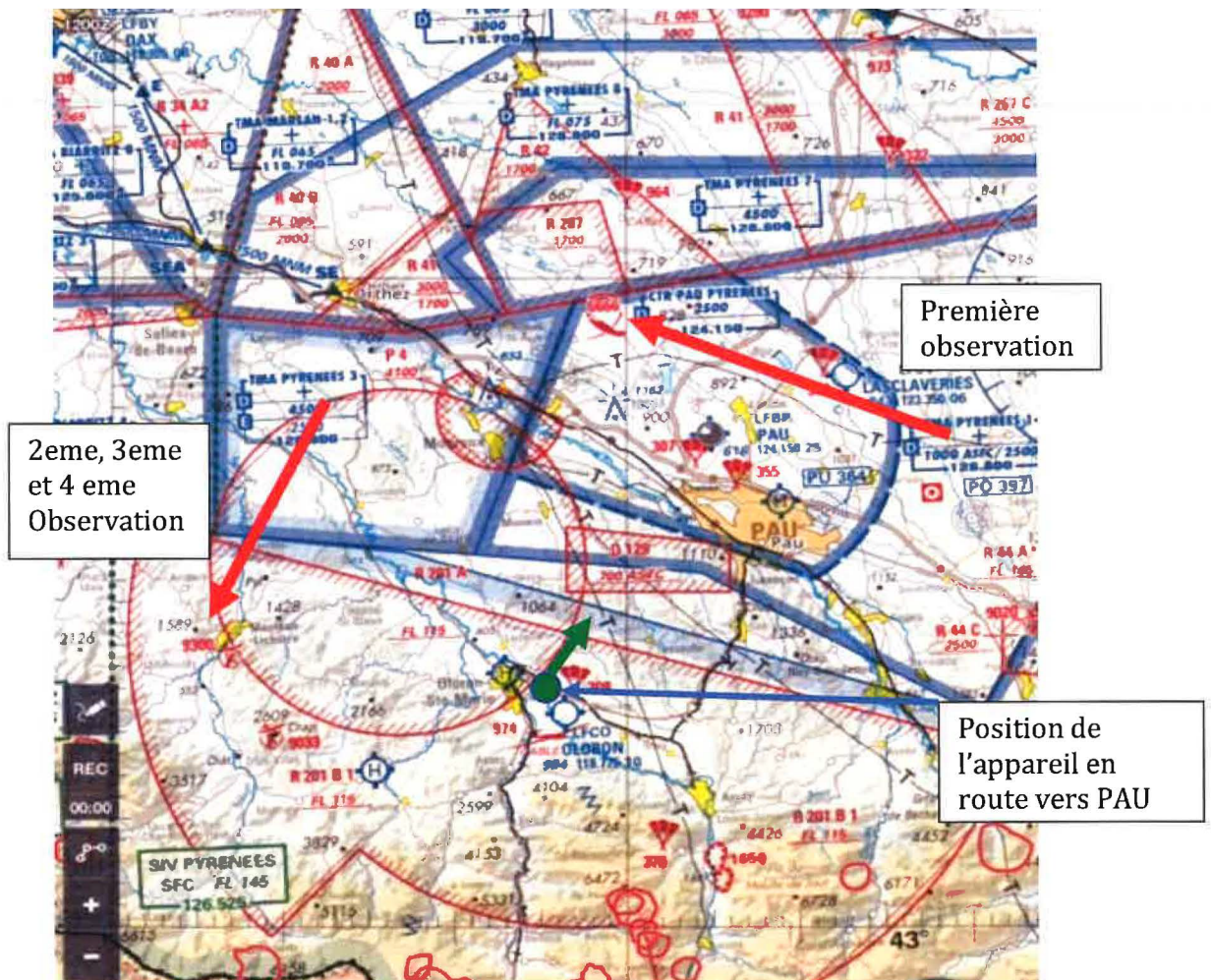
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le-nous au format JPG, png ou PDF.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Croquis de votre observation

D1. Utilisez cette page pour dessiner votre observation.
Vous êtes entièrement libre de l'élaboration de ce croquis.



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Et maintenant ?

E1. Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation :

Aucune, j'ai d'abord pensé un potentiel danger et risque d'abordage avec des avions de chasse. (nous étions informé de l'exercice qui devait se terminer ce jour-là, mais la tour est toujours informée et doit nous donner des informations dans le cas d'activation des zones et des appareils en évolution)

E2. Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?

Prise de contact avec le contrôleur de la tour qui m'a informé avoir repéré la veille le même phénomène et qu'ils avaient fait une FNE. Ils ont confirmé qu'aucun avion militaire n'était dans la zone. Il m'ont demandé de vous faire ce compte rendu car de leur côté ils faisaient une FNE.
Compte rendu verbal effectué ce matin au chef de base de PAU

E3. Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?

Sur la première observation j'ai d'abord pensé à une avion de chasse mais la forme était trop grande et la vitesse trop élevée. De plus en JVN avec la lumière dégagee par les réacteurs ils sont parfaitement identifiables. Il n'y avait aucun feu aéronautique.

Sur les suivantes, la forme était moins visible pour cause d'exposition Ouest. Nous avons également émis l'hypothèse d'une Etoile filante ou météore, mais nous avons rapidement écarté cette hypothèse car la traînée était très basse (à peine plus haut que nous à hauteur des yeux et bien en dessous de la base des nuages), et surtout en trajectoire horizontale. La Vitesse était moins rapide qu'une étoile filante mais plus rapide qu'un avion de chasse. Pour info , comme nous étions en vol à plat, si une étoile filante était arrivée par le dessus je ne l'aurais pas vue côté gauche. Dans les cas observés les phénomènes étaient au niveau supérieur de la fenêtre latérale gauche.

Note : lors de nos vols de nuit sous jumelles de vision nocturne nous voyons très régulièrement des étoiles filantes. Elles marquent un angle plus ou moins prononcé, sont rapides (env 1s) traversent le ciel et s'éteignent assez haut. De plus le phénomène observé a été répétitif sur la même trajectoire, sur une courte distance car j'ai pu estimer sa position sol de début et fin
Je n'ai jamais rencontré un tel phénomène et je ne peux l'expliquer.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnrl@cnes.fr et à geipan@cnes.fr
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.*

E4. Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ?

A l'écoute, mais sans plus... ayant été dans l'armée, j'ai vécu et toujours pensé que certains équipements ne sont pas dévoilés et arrivent sur le secteur civil que plusieurs dizaines d'années plus tard. Et qu'il fallait plutôt regarder de ce côté.

E5. Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les PAN ?

Non, mais j'aimerais comprendre et savoir si cela peut présenter un risque en vol.

E6. Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?

Oui

E7. Pensez-vous que l'expérience que vous avez vécue a modifié quelque chose dans votre vie ? Qu'il peut y avoir un avant et un après ? Expliquez ce que vous ressentez :

Non. Aucun ressenti. On m'a convaincu de vous faire ce compte rendu car initialement je n'y étais pas favorable.

Note importante : si vous le souhaitez nous disposons à bord de notre appareil d'un voice recorder qui a enregistré toutes les conversations radio à bord entre l'équipage et également avec la tour. Il a une mémoire des deux dernières heures de vol. Les conversations étant écrasées à chaque vol.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander auprès de la direction du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile de [redacted] à effectuer un prélèvement de ces enregistrements. L'appareil n'ayant sans doute pas volé aujourd'hui cause météo cela est encore possible. Tel [redacted] demander monsieur [redacted] responsable de la sécurité aérienne (OSA) habilité à effectuer cette opération. Vous avez mon accord.

Je pense que la tour a sauvegardé les images radar et conversation bilatérale dans le cadre de leur FNE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Récapitulatif

Si vous avez déjà témoigné au sujet de ce PAN, veuillez nous préciser auprès de quelle autorité, organisation ou personne en supprimant ou barrant les mentions inutiles dans la liste ci-dessous, et en complétant les informations demandées (plusieurs contacts possibles) :

- **Gendarmerie** (mentionner la brigade et la date) :

.....

- **Police** (mentionner le commissariat et la date) :

.....

- **GEIPAN** (mentionner le nom du contact et la date) :

.....

- ~~Enquêteur~~ **privé** (mentionner le nom du contact et la date) :

.....

- **Ufologue** (mentionner le nom du contact et la date) :

.....

- **Journaliste** (mentionner le nom du contact et la date) :

.....

- **Internet** (mentionner le site et la date) :

.....

Nous autorisez -vous à publier cette dernière information ? **OUI /NON**

(Elle peut éventuellement permettre de vous identifier si votre identité apparaît sur ce site)

Merci de préciser dans la liste ci-dessous les documents que vous aurez joints ou remplis.

(Cocher ou supprimer les mentions inutiles)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [-cnll@cnes.fr](mailto:cnll@cnes.fr) et à geipan@cnes.fr.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

- Questionnaire
- Croquis du phénomène observé (nombre :)
- Carte(s) ou plan(s) (nombre :)
- Photographie(s) de l'observation (nombre :)
- Vidéo(s) de l'observation (nombre :)
- Photographie(s) de l'environnement (nombre :)

Il vous reste à remplir l'autorisation de publication ci-dessous, qui nous permettra de faire apparaître votre témoignage **anonymisé** sur notre site Internet.

Autorisation de publication de vos informations

(En cas de refus, rayer ou supprimer l'une et/ou l'autre des formules suivantes.)

- J'autorise le GEIPAN à publier tous les éléments de témoignage fournis par le témoin (questionnaire, compléments éventuels, ...) et les conclusions établies par le GEIPAN sur son propre site Internet, après avoir supprimé les informations permettant d'identifier les témoins (nom, adresse...).
- J'autorise le GEIPAN à laisser paraître dans les médias (presse, télévision, Internet) certaines parties de ce témoignage (texte, photos éventuellement retouchées, dessins, schémas, vidéos).

Je, soussigné ..
, certifie
 la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à PAU

Le 15/12/2022

Signature

Les info
 et publie
 (UE)
 donn

Vous pouv

Billir, enregistrer
 13 du règlement
 aitement des
 ons qui vous

impliquerait l'arrêt

du traitement du témoignage.

Ce questionnaire est à renvoyer :

- Par e-mail avec l'ensemble des pièces numérisées à geipan@cnes.fr

Ou

- Par courrier à l'adresse postale suivante, après en avoir fait une copie que vous garderez :

GEIPAN
Centre national d'études spatiales
DSO/DA//GEIPAN
18 avenue Édouard Belin,
31401 TOULOUSE CEDEX 9

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de témoigner.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à -cnil@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Madame, Monsieur,

Vous avez été témoin direct, sur le territoire français, d'un phénomène aérospatial qui vous a intrigué, et vous souhaitez confier cette observation au GEIPAN pour analyse.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de vous rendre sur notre site Internet www.geipan.fr : la consultation du [guide d'identification des PAN](#) vous permettra peut-être de trouver rapidement une explication à votre observation.

Dans le cas contraire, nous vous invitons à remplir le présent questionnaire.

Important : le questionnaire ne doit pas être rempli si vous n'avez pas fait d'observation directe
(un objet constaté sur une photo ou sur un film **APRES** la prise de vue ne constitue pas un cas d'observation)

- Le questionnaire est individuel et doit être rempli **par le témoin direct**
- Le questionnaire ne doit concerner **qu'une seule observation à la fois**

Votre témoignage est capital et unique. Il va consister à faire un récit de votre observation, à répondre à des questions précises, à réaliser des dessins et croquis ou joindre des photographies pour affiner davantage votre description.

Il est impératif que vous respectiez les consignes mentionnées à chaque étape afin que nous puissions réunir le plus grand nombre d'informations possible au sujet du phénomène observé.

Vous ne devez pas avoir peur de nous en faire part, ni de vous sentir ridicule, nous avons l'habitude de recueillir ce type de témoignages.

Les conclusions de notre enquête vous seront transmises personnellement. Une fois anonymisé, votre témoignage sera publié sur notre site web : www.geipan.fr, onglet « [Recherche de cas](#) » dans la barre des menus.

Nous vous remercions par avance pour la contribution que vous apportez à nos travaux.

Le responsable du GEIPAN

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnif@cnes.fr et à geipan@cnes.fr
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.*

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

Pour votre récit, vous pouvez utiliser le texte libre préparé avant d'avoir consulté le « Qu'ai-je vu ? »

Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :

Votre récit libre de l'observation :

Le mardi 13 decembre 2022, autour de 17h50 ,tombée de la nuit ,ciel peu nuageux, vent 110degres 2kts.

Alors que je suis en poste à la tour de contrôle de PAU, je me fais relever par un collègue pour aller fumer une cigarette sur la terrasse de la tour lors de ma pause. En sortant sur la terrasse, quelques secondes après m'être fait relever je remarque une masse sombre avec un petit point lumineux en mouvement dans le ciel au nord est de la tour hauteur environs 400m et à une distance d'environ 500m . elle se deplace de l'est vers l'ouest au nord de la tour. Venant de quitter mon poste je sais qu'il n'y avait aucun aeronef au nord de la tour. Je reouvre la porte pour demander à mon collègue si il a quelque chose au radar dans le nord des installations... celui-ci me dit que non , à part un appareil sans contact avec nous mais à 14000ft. En regardant plus haut je finis par voir l'avion qui transite vers biarritz mais que ne correspond en rien à la masse sombre que je vois se déplacer basse altitude.(mon collègue fait aussi l'observation visuelle en me rejoignant de l'avion plus haut et aussi de cette masse sombre. Plein nord de la tour la lumiere s'arrete mais on distingue encore l'objet qui finit par disparaître au lointain dans le nord ouest . Pour lever le doute je rentre dans la tour pour appeler (organisme militaire avec radar primaire) pour lui demander si il a vu quelque chose au nord de chez moi....rien à part l'appareil niveau 140 à destination de biarritz, rien dans les basses couches. Je signale le phenomene à la brigade de gendarmerie du transport aerien de pau, et alors que je suis au telephone avec eux (5minutes environs après la premiere observation et alors qu'un Air France arrive en finale pour se poser, un deuxième objet (lumiere plus importante au depart et lumiere plus jaune que blanche comparée au premier objet , apparait au nord est en parallèle au nord de l'air France en finale sur la piste 31. Il a la même trajectoire que le premier , un peu plus pres de la tour je dirais, toujours de l'est vers l'ouest en parallèle de la piste au nord de la tour. La question est posée à l'air France en finale, qui lui ne voit rien. Nous les 3 collègues avons vu le deuxième objet. Je le perd visuellement à partir du travers nord de la tour car étant au telephone ,je peux pas me déplacer. Ma collègue le suit visuellement depuis l'interieur de la tour , travers nord la lumiere disparaît, elle distingue toujours l'objet, et celui-ci disparaît finalement comme le premier dans le nord ouest.

Avec l'habitude des avions légers j'estime la vitesse des deux objets entre 100 et 150km/h

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Votre observation

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnrl@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

A1. Adresse précise du lieu d'observation (commune, département, rue, ...) :

Tour de contrôle aéroport de pau, route de l'aéroport 64230 UZEIN

A3. Si Pendant un déplacement : nom du bateau, de la route ou référence du vol :

B1. Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

travail

B2. Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

1ere observation Sur la terrasse de la tour

2 eme depuis l'interieur de la tour

B3. Description du lieu d'observation :

Rotonde tour et terrasse

B4. Date de l'observation : 13/12/2022 **B5. Heure précise de début** (en heure locale) : environ 17h50.....

B6. Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) : fin environ 17h55.....

B7. D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ?

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document. Oui 2 autres collegues

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

B8. Le cas échéant, identité et relation entre ces témoins et le témoin principal :

2 collègues de travail

B9. L'observation s'est faite de façon : continue

(Rayer ou supprimer la mention inutile)

B10. Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

B11. Qu'est-ce qui a provoqué la fin de l'observation ?

Disparition de l'objet les deux fois du fait de la distance et du crépuscule

B12. Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI

(Rayer ou supprimer la mention inutile)

B13. Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? Si oui, merci de préciser le modèle :

Jumelles sur le deuxième, marque bushnell

B14. Conditions météorologiques (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :

Ciel assez dégagé avec présence de quelques nuages

Vent très faible 110 degrés 2 kts

B15. Conditions astronomiques (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :

Pas vraiment de souvenir mais pour moi il ne faisait pas encore assez nuit pour voir les étoiles

B16. Equipements allumés ou actifs pendant l'observation (phares, radio, TV, lumières...) :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Lumiere legere dans la tour, lumiere exterieure des parkings de l'aeroport en contrebas de la tour

B17. Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :

Aucun bruit lors de l'observation

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

C1. Nombre de phénomènes (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

2 à 2 minutes d'intervalle

C2. Forme :

Ronde assez mal définie (peut être du fait de la tombée de la nuit, il faisait déjà très sombre)

C3. Couleur :

sombre

C4. Luminosité (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

Très faible pour la première (loupiotte blanche comme un anticollision d'avion mais fixe non clignotant)

Plus forte pour la deuxième mais couleur jaune plus que blanc

C5. Présence d'une traînée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?

Pas de traînée ni halo

C6. Taille apparente (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

1ère observation comme la taille d'une voiture

2ème m'a semblée un peu plus petite

C7. Bruit provenant du phénomène (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) :

Aucun bruit

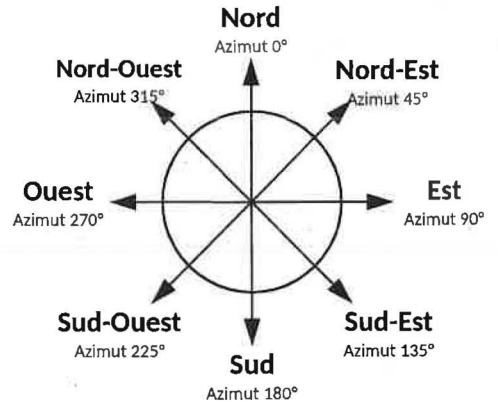
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnii@cnes.fr et à geipan@cnes.fr.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

C8. Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :

C9. C10. Position initiale du PAN dans le ciel (début de l'observation) :

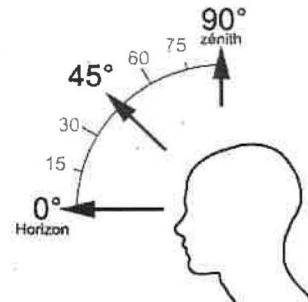
Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

Nord est



Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

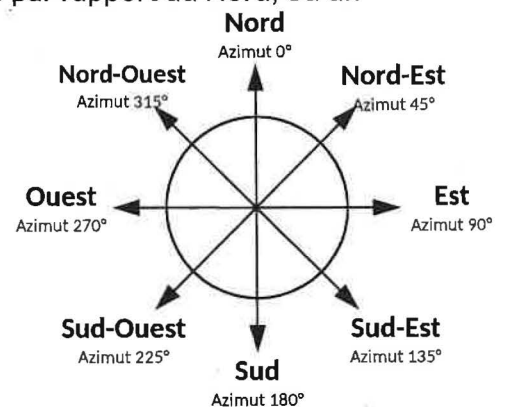
45 degrees



C11. C12. Position finale du PAN dans le ciel (fin de l'observation) :

Indiquer un point cardinal (Nord, Sud ...), ou un azimut en degrés par rapport au Nord, ou un repère visuel ou géographique local (bâtiment, village)

Nord ouest

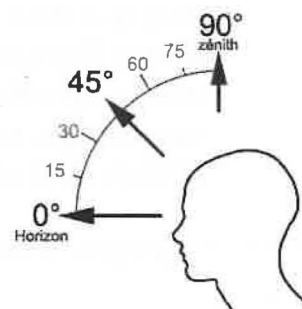


Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Indiquer une hauteur en degrés par rapport à l'horizon, ou par rapport à un élément du paysage (ex : 2 fois plus haut que le clocher de l'église)

45 degres



C13. Trajectoire du phénomène (ligne droite, montante, descendante, avec ou sans changement de direction, courbe, etc.) :

Ligne droite stable en altitude

C14. Portion du ciel parcourue par le PAN durant l'observation (ex : un quart du ciel ou de 30° à 40° par rapport à l'horizon, etc.) :

90degres

C15. Effet(s) sur l'environnement (trace(s) au sol, effet(s) sur les êtres vivants ou le matériel) :

aucun

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnil@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Reconstitution de votre observation

Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Maps (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator, ...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format JPG, png ou PDF.

Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le-nous au format JPG, png ou PDF.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.*

Croquis de votre observation

*D1. Utilisez cette page pour dessiner votre observation.
Vous êtes entièrement libre de l'élaboration de ce croquis.*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnil@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Et maintenant ?

E1. Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation :

Surtout du questionnement, essayer de rester rationnel et de comprendre

E2. Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?

Pas particulièrement à part à mes collègues et ma compagne

E3. Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?

J'ai pensé à des lanternes chinoises mais pour en avoir déjà vu depuis la tour, la vitesse de déplacement était beaucoup plus rapide, le vent étant très faible, et la taille ne me semble pas correspondre à des lanternes.

J'ai également pensé à 2 gros drones mais pas un seul bruit, et comme il était relativement proche je pense que j'aurais entendu quelque chose...j'y crois encore moins qu'aux lanternes

E4. Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ?

J'ai déjà eu une expérience que je n'avais pas relaté en 2012, hors cadre travail, c'était totalement différent à l'époque, succession de deux boules lumineuses intense autour de l'acanau, mais rien avoir avec cette observation là. J'avoue que c'est un sujet qui m'intéresse depuis

E5. Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les PAN ?

non

E6. Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?

Je n'en sais rien, mais j'aimerais bien

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

**E7. Pensez-vous que l'expérience que vous avez vécue a modifié quelque chose dans votre vie ?
Qu'il peut y avoir un avant et un après ? Expliquez ce que vous ressentez :**

La première observation en 2012 m'avait pas mal chamboulée à l'époque.
Je suis d'ordinaire très terre à terre, mais bien qu'en cherchant je n'ai jamais trouvé
d'explications rationnelles à ce que j'ai vu en 2012

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Récapitulatif

Si vous avez déjà témoigné au sujet de ce PAN, veuillez nous préciser auprès de quelle autorité, organisation ou personne en supprimant ou barrant les mentions inutiles dans la liste ci-dessous, et en complétant les informations demandées (plusieurs contacts possibles) :

- **Gendarmerie** (mentionner la brigade et la date) : *juste après la première observation....*
- **Police** (mentionner le commissariat et la date) :
- **GEIPAN** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Enquêteur privé** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Ufologue** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Journaliste** (mentionner le nom du contact et la date) :
- **Internet** (mentionner le site et la date) :

Nous autorisez -vous à publier cette dernière information ? **OUI**

(Elle peut éventuellement permettre de vous identifier si votre identité apparaît sur ce site)

Merci de préciser dans la liste ci-dessous les documents que vous aurez joints ou remplis.

(Cocher ou supprimer les mentions inutiles)

Questionnaire

Croquis du phénomène observé (nombre :)

Carte(s) ou plan(s) (nombre :)

Photographie(s) de l'observation (nombre :)

Vidéo(s) de l'observation (nombre :)

Photographie(s) de l'environnement (nombre :)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnll@cnes.fr et à geipan@cnes.fr
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

Il vous reste à remplir l'autorisation de publication ci-dessous, qui nous permettra de faire apparaître votre témoignage **anonymisé** sur notre site Internet.

Autorisation de publication de vos informations

(En cas de refus, rayer ou supprimer l'une et/ou l'autre des formules suivantes.)

- J'autorise le GEIPAN à publier tous les éléments de témoignage fournis par le témoin (questionnaire, compléments éventuels, ...) et les conclusions établies par le GEIPAN sur son propre site Internet, après avoir supprimé les informations permettant d'identifier les témoins (nom, adresse...).
- J'autorise le GEIPAN à laisser paraître dans les médias (presse, télévision, Internet) certaines parties de ce témoignage (texte, photos éventuellement retouchées, dessins, schémas, vidéos).

Jè, soussigné

.....
certifie la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à pau.....

Le 14/12/2022.....

Signature

Si vous complétez ce formulaire par ordinateur, insérez votre signature scannée ou tapez simplement votre nom.

Ce questionnaire est à renvoyer :

- Par e-mail avec l'ensemble des pièces numérisées à geipan@cnes.fr

Ou

- Par courrier à l'adresse postale suivante, après en avoir fait une copie que vous garderez :

GEIPAN

Centre national d'études spatiales

DSO/DA//GEIPAN

18 avenue Édouard Belin,

31401 TOULOUSE CEDEX 9

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de témoigner.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GEIPAN afin de recueillir, enregistrer et publier les témoignages. Elles sont conservées pendant 99 ans et sont destinées au GEIPAN, au regard de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l-cnil@cnes.fr et à geipan@cnes.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce qui impliquerait l'arrêt du traitement du témoignage.

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Etat de traitement: En cours

Date d'occurrence	Heure UTC	Événement	Classe d'espace	Type d'espace	Secteur
13/12/2022	16:55	EX22LFBP00349	D	CTR	

Aéronefs :

Aéronefs concernés	Type	De	Vers	Règle de vol	FL
AFR66BG	E170	LFL	LFBP	IFR	
Autres aéronefs :					
Lieu :	LFBP				

Type(s) d'événement :

25. Divers

Classement gravité

Local	ATM globale	ATM Sol	NDT	Sép. H : (en NM)	Sép. V : (en pieds)
National					

Résumé des faits

LFBP AFR66BG observation d'un PAN

Faits rapportés

Alors que l'AFR66BG est à 2 nm finale 31 et que je fume une cigarette sur la terrasse de la tour, je vois un objet non identifié traverser à une altitude de autour de 2000 ft (estimée) de l'est vers l'ouest au nord de la tour pour quelques centaines de mètres. Venant de faire la relève au loc et sachant qu'il n'y a aucun appareil au nord, je demande à mon collègue au loc si il a quelque chose au radar. Celui-ci m'annonce que non mais qu'il y a une arrivée Biarritz bien plus haut (FL140). Je vois bien cette arrivée Biarritz et ces flash d'anticoi mais la masse ronde qui transite n'est elle pas au radar. est appelé pour savoir si ils ont quelque chose au primaire... mais rien!!!

Alors que j'appelle la BGTA pour faire part de ce que j'ai vu ainsi que mon collègue, une deuxième masse cette fois ci lumineuse au départ transite au même endroit puis s'éteint passant le travers nord de la tour.

Nous avons pensé à des lanternes, mais la vitesse de ces objets (estimé autour des 100 ,150 km/h) n'est pour moi pas compatible pour moi avec des lanternes (vent à ce moment-là 110degrés 2 kts , confirmé en l'air par L'AFR66BG.

Le mystère reste entier.

Analyse locale

16:55:12 AFR66BG est à 4Nm finale, il est autorisé atterrissage piste 31 (vent 120°/3kt). Le vent reporté par l'équipage en l'air à ce moment est 120°/2kt.
 16:55:20 le contrôleur appelle le CDC Marsan pour l'informer qu'il vient d'observer un phénomène étrange au nord de la tour, un truc "plat". Pendant la conversation, le contrôleur observe un second phénomène (16:55:40), au nord de la finale, qui passe est-ouest, à environ 1000ft. Le contrôleur élimine les deux appareils qu'il voit sur son radar (AFR66BG en finale et AFR36JA en transit vers Biarritz).
 16:56:07 le contrôleur LOC informe AFR66BG de la présence de deux lanternes japonaises à droite, au niveau de la piste, et qu'il pourrait y en avoir d'autres.
 16:57:20 le contrôleur appelle la BGTA et lui demande d'aller regarder dehors s'il voit comme des lanternes japonaises mais qui vont très vite (au nord-ouest) et qui sont passés en parallèle avec l'AFR66BG en finale, en basse altitude.
 16:58:41 le contrôleur LOC explique à AFR66BG que deux lanternes ont été observées (après avoir cru que c'était un drone) et s'étonne de leur vitesse de déplacement avec un vent aussi faible. Le commandant de bord suggère de contacter la BGTA.
 17:05:09 le contrôleur rappelle puis la BGTA pour reexpliquer ce qu'il a vu.

Conditions météo :

visi + 10km, vent 110°/2kt, QNH 998

L'information ATIS L enregistrée 16h07 UTC donne également les informations nuages (BKN 6400ft BKN 8000ft) et température (14/12°C).

Le contrôleur a rempli une déclaration GEIPAN, jointe à la FNE.

Il a décrit quelque chose de gros, une masse dans la pénombre, assez haut (à l'altitude du tour de piste, 300 ou 400m), qui a disparu derrière les nuages, possédant deux lumières type LED rouge et blanche et ressemblant à des feux de position.

Le second objet suivait la même trajectoire mais avec une lumière jaune (qui pourrait ressembler à une lanterne, contrairement au premier). Les deux se déplaçaient plus vite qu'un drone et sans bruit, avec une trajectoire horizontale.

Trois contrôleurs ont observé le phénomène.

Un phénomène similaire a été observé le lendemain soir par des contrôleurs et un pilote Sécurité Civile (17h39 UTC).

transmis au GEIPAN

Analyse nationale

Situation : D:\EX221\FBP00349.ast
Fichier : 13/12/2022
Date : 16:30:00
Heure Début : 17:30:00
Heure Fin : 17:09:08
Heure courante : 17:09:08

@FHBKA
Z 6 FL - 0
0 ft/min
16:55:28

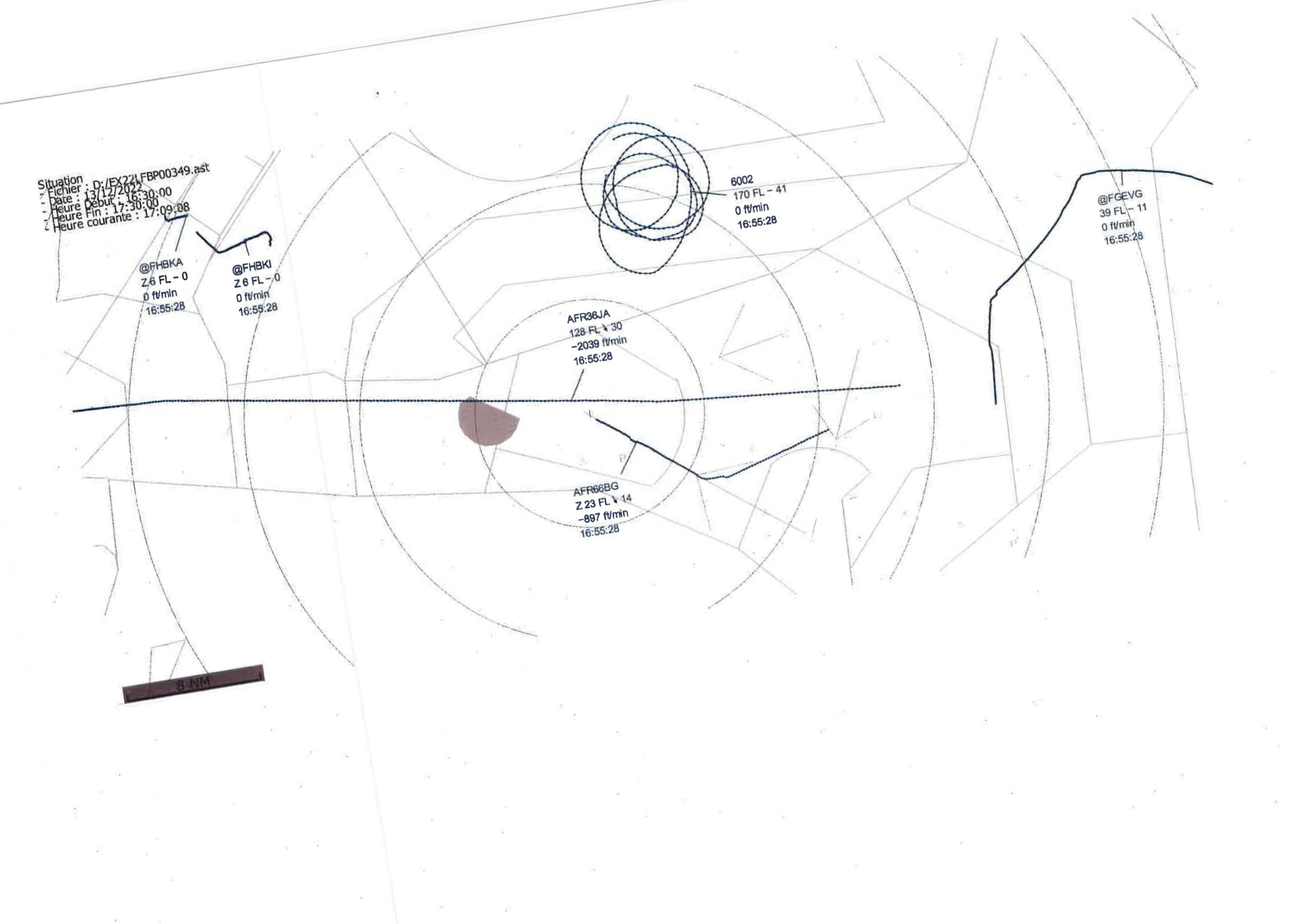
@FHBKI
Z 6 FL - 0
0 ft/min
16:55:28

6002
170 FL - 41
0 ft/min
16:55:28

AFR36JA
128 FL - 30
-2039 ft/min
16:55:28

AFR66BG
Z 23 FL - 14
-897 ft/min
16:55:28

@FCEVG
39 FL - 11
0 ft/min
16:55:28



DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Etat de traitement: En cours

Date d'occurrence	Heure UTC	Événement	Classe d'espace	Type d'espace	Secteur
14/12/2022	17:38	EX22LFBP00355	D	CTR	

Aéronefs :

Aéronefs concernés	Type	De	Vers	Règle de vol	FL
DRAGO64	EC45	LFBP	LFBP	VFR	
Autres aéronefs :					
Lieu :	LFBP				

Type(s) d'événement :

25. Divers

Classement gravité

Local	ATM globale	ATM Sol	NDT	Sép. H : (en NM)	Sép. V : (en pieds)
National					

Résumé des faits

LFBP DRAGO64 observation d'un PAN en vol

Faits rapportés

au retour depuis les Pyrénées et dans le sud de la CTR m'appelle pour me demander si j'ai du trafic dans le sud.

Je lui répond que non et qu'il est seul dans le secteur.

Le pilote m'explique alors avoir vu une masse noire se déplacer à plusieurs reprises et à une vitesse très importante depuis le sud de la ville de Pau vers l'Ouest puis sur une trajectoire Nord/Sud. Il m'explique l'avoir montré à son collègue à bord et l'avoir visualisé avec ses jumelles de vision nocturne.

En observant le ciel lors de son explication, j'ai alors aperçu une lumière significative dans le secteur Sud Ouest, à relativement basse altitude, s'éloignant en s'estompant rapidement, de la même manière qu'une étoile filante mais sans traînée dans son sillage et avec une trajectoire qui semblait très horizontale.

Le pilote m'a ensuite confirmé avoir aperçu le PAN en dernier lieu sur la même trajectoire que celle que j'ai observé.

Analyse locale

17:36:28 recontacte la fréquence TWR
17:38:56 signale quelque chose à proximité de son appareil et d'autres stations interviennent sur la fréquence.

-La tour de Dragon est-ce que vous avez des aéronefs rapides qui évoluent dans le secteur ?
j'ai pas de trafic connu à vous signaler dans secteur huh non j'ai rien du tout.
-Okay reçu.

IWH-Pourquoi vous aviez une... vous avez vu quelque chose ?
-Oui à 3 reprises on a vu quelque chose passer assez rapidement.

INCONNU-Un OVNI !

INCONNU2-C'est exactement ce qu'on se disait de notre côté !

INCONNU3-Ben fallait prendre des photos, on aurait bien aimé partager !

INCONNU4-Ouais c'est une météorite ou une étoile filante à mon avis.

TWR-C'était dans quel sens juste pour info parce que je viens de voir un truc côté ouest !

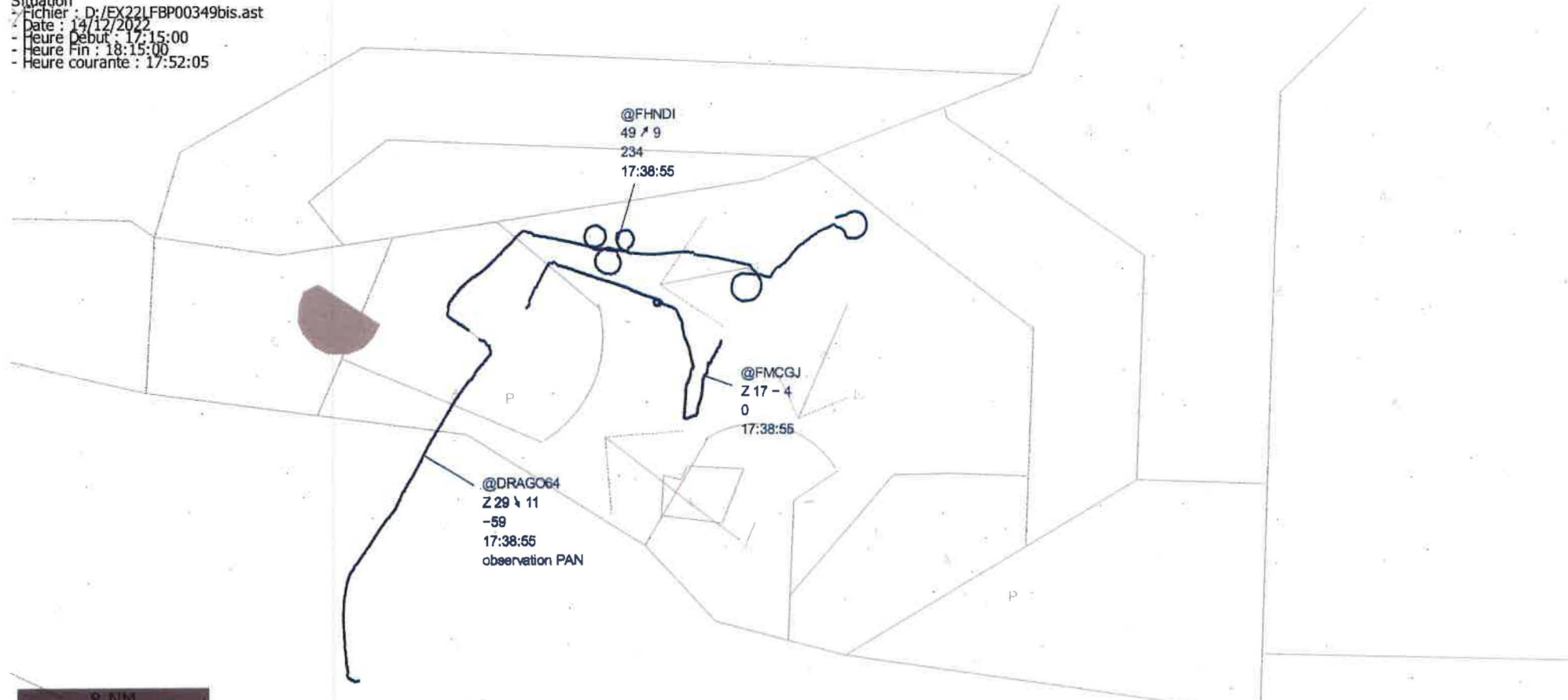
-Ouais à notre côté Ouest huh axe Nord-Sud huh environ 1000 à 2000 pieds au dessus-de nous

IWH-Ben ouais, je viens de voir... en regardant par là-bas je viens de voir une lumière qui s'estompait au fur et à mesure.
Voilà, ça se déplace à l'horizontale...

Un autre report de PAN la veille par trois contrôleurs de Pau (FNE EX22LFBP00349 liée)

Analyse nationale

Situation
- Fichier : D:/EX22\FBP00349bis.ast
- Date : 14/12/2022
- Heure Debut : 17:15:00
- Heure Fin : 18:15:00
- Heure courante : 17:52:05



S.NM

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
09	1 / 4

Analyse et références

Affaire

Le lundi 20 février 2023 à 10 heures 05 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Le 10 février 2023, à 14 heures 30, nous procédons à des investigations dans la vigie de la tour de contrôle de l'aéroport de Pau-Pyrénées. Il s'agit de faire ressortir les conditions d'observation des faits survenus le 13 décembre 2022 par les personnels présents.

La vigie est située à 32 mètres de hauteur. Elle est équipée d'une verrière panoramique à 360°. L'ensemble des postes de travail sont repartis entre les secteurs Est, Sud et Ouest, face à la piste 13/31.

tour

Piste 13/31



Une passerelle extérieure permet d'en faire le tour. Elle est située légèrement en contre bas, environ 75 cm. Pour y accéder, depuis l'intérieur de la vigie, il faut descendre 5 marches puis depuis un palier, franchir une porte vitrée qui donne accès à la passerelle et à un petit promontoire. L'accès passerelle est orientée en façade Nord-Est.

C'est depuis cette passerelle, devant cet accès, que le témoin de la première observation se tenait.

L'Officier de Police Judiciaire

vigie

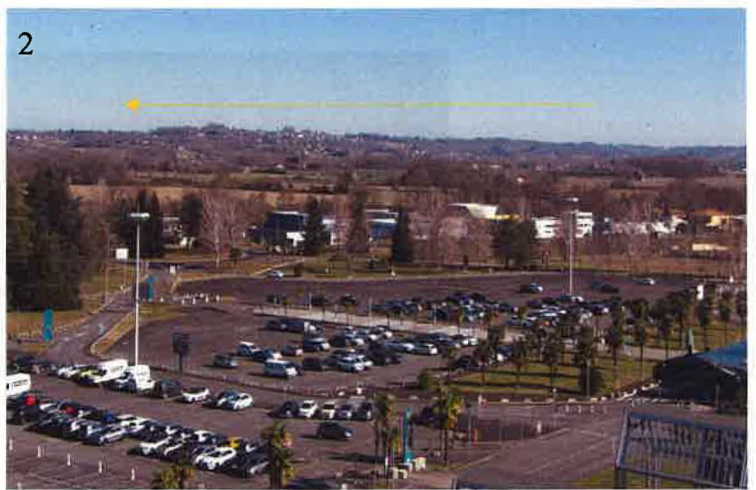
Position témoin lors de la première observation

BGTA



Première observation le 13 décembre 2022 :

Présent lors des prises de vues photographiques, le témoin, nous désigne le point où sa première observation a débuté, sa trajectoire et le point où elle a disparu.



L'Officier de Police Judiciaire



Seconde observation le 13 décembre 2022 :

Lors de la seconde observation, le témoin se trouvait au téléphone à l'intérieur de la vigie, face à l'Est. Il nous désigne le point où l'observation a débuté, en indiquant que le phénomène lumineux se déplaçait parallèlement à la piste 31, alors même qu'un avion de ligne de la compagnie AIR FRANCE se trouvait en très courte finale.



L'Officier de Police Judiciaire

Au fur et à mesure, le témoin a perdu le phénomène de vue depuis sa position. Le haut de la verrière masquait la vision du témoin. En revanche, le second personnel, qui se tenait, dans la vigie mais au pied des marches, pouvait suivre son déplacement. Elle le désignait du doigt tout au long du déplacement.



Position du second témoin



Perspective de vue du premier témoin ; le phénomène lui était à ce moment là impossible à voir car masqué par le toit de la vigie.



Dans la même position, le premier témoin n'est toujours pas en mesure de voir le phénomène qui disparaît vers le secteur Ouest en éloignement.

Fait et clos à le 20 février 2023
L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
<i>10</i>	1 / 1

Analyse et références

Affaire

Le mercredi 08 février 2023 à 15 heures 10 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

ENQUETE

Le 13 janvier 2023, nous transmettons par mail une demande de trajectographie au Centre National des Opérations Aériennes situé à . Il s'agit de recueillir les tracés radar pour les journées des 13 et 14 décembre 2022, sur l'aéroport de PAU, dans les créneaux horaires où les deux observations de phénomènes lumineux ont eu lieu.

Le 31 janvier 2023, nous recevons par mail, réponse à notre demande, pour les deux dates concernées.

Concernant la journée du 13 décembre 2022, trois documents sont transmis, pour un créneau horaire de 16h42 à 17h29 (UTC). (feuillet 1 à 3 joints au présent)

Pour la journée du 14 décembre 2022, deux documents sont transmis, pour un créneau horaire de 17h30 à 17h49 (UTC). (feuillet 1 et 2 joints au présent)

Les envois ne sont accompagnés d'aucun commentaire particulier concernant l'interprétation des trajectographie.

Avec le concours , du Service de la Navigation Aérienne à PAU, nous tentons de lire les données transmises.

Pour la journées du 13 décembre, sur les feuillets 1 et 2, plusieurs vols commerciaux en transit ou en escale sur l'aéroport sont identifiés (AFR66BG, AFR36JA, AFR44..) ainsi que certains vols d'aviation générales (F-HDTL et F-HAFF). En revanche, sur l'ensemble des trois feuillets certains éléments ne sont identifiables par car non formée pour la lecture de données des radars primaires.

Il en est de même pour les informations pour la journée du 14 décembre 2022. Le vol de est clairement identifié (DRAGO64), ainsi qu'un vol commercial (AFR92AN) et plusieurs vols d'aviation générales (F-HPYR et F-HNDI).

En vue d'obtenir des précisions quant aux éléments restant, adresse par mail, le 03 mars 2023, une demande d'aide à son homologue en poste sur la base 118 de Mont de Marsan. Un contrôleur doit être ensuite sollicité pour lire les données reçues.

Le 13 mars 2023, n'ayant pas reçu de réponse, elle relance son homologue en communiquant nos coordonnées pour une prise de contact directe.

A la date de clôture de la présente pièce, aucun retour quant à la demande d'aide à la lecture des données reçues du CNOA ne nous est parvenu.

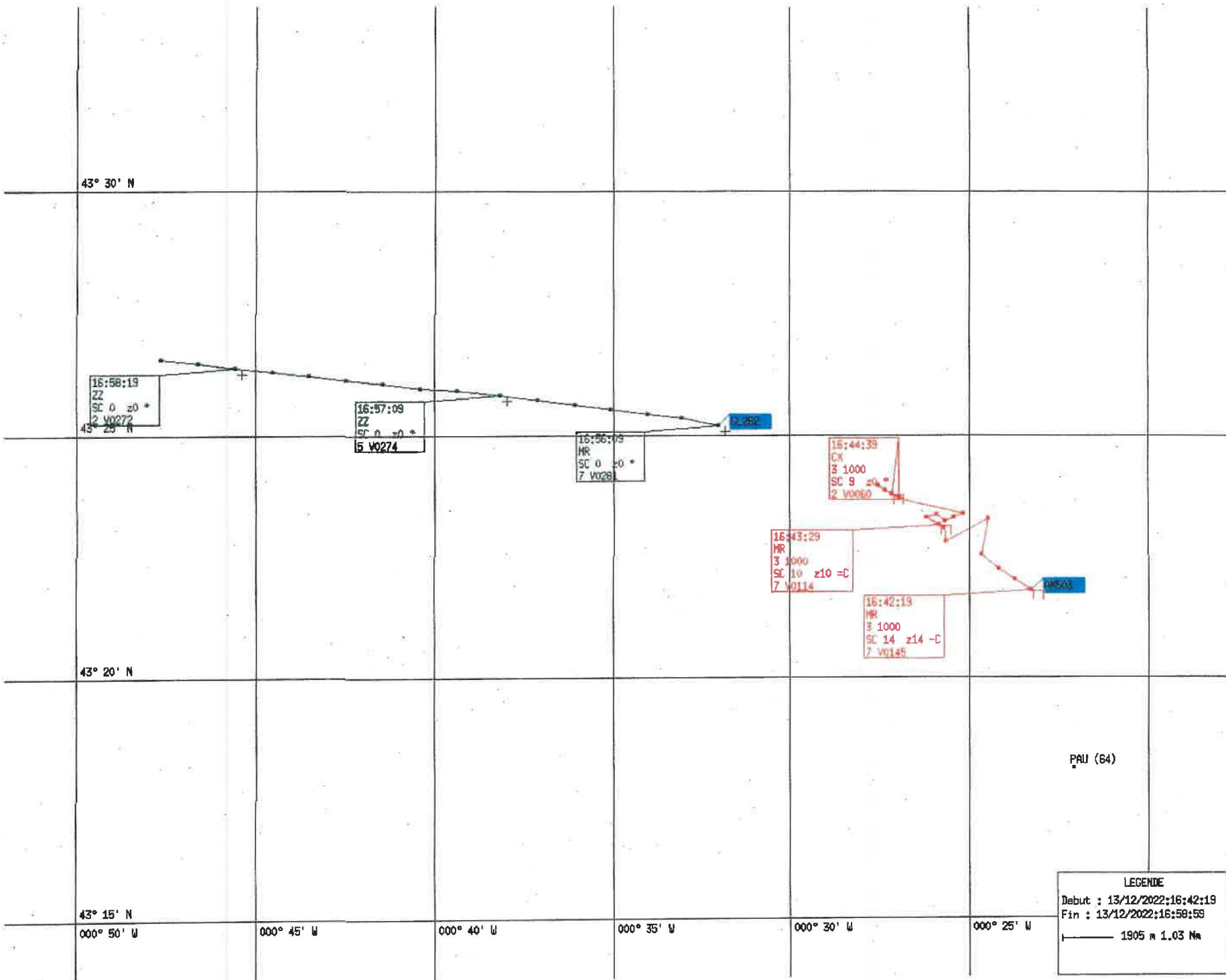
Cependant, **sauf interprétation contraire par un personnel formé**, il ne semble pas que les observations faites les 13 et 14 décembre 2022 apparaissent sur les documents transmis.

En effet, d'après les témoignages recueillis, notamment au sujet des trajectoires empruntées par les phénomènes observés, aucun tracé non identifié et apparaissant sur les feuillets reçus ne semble correspondre.

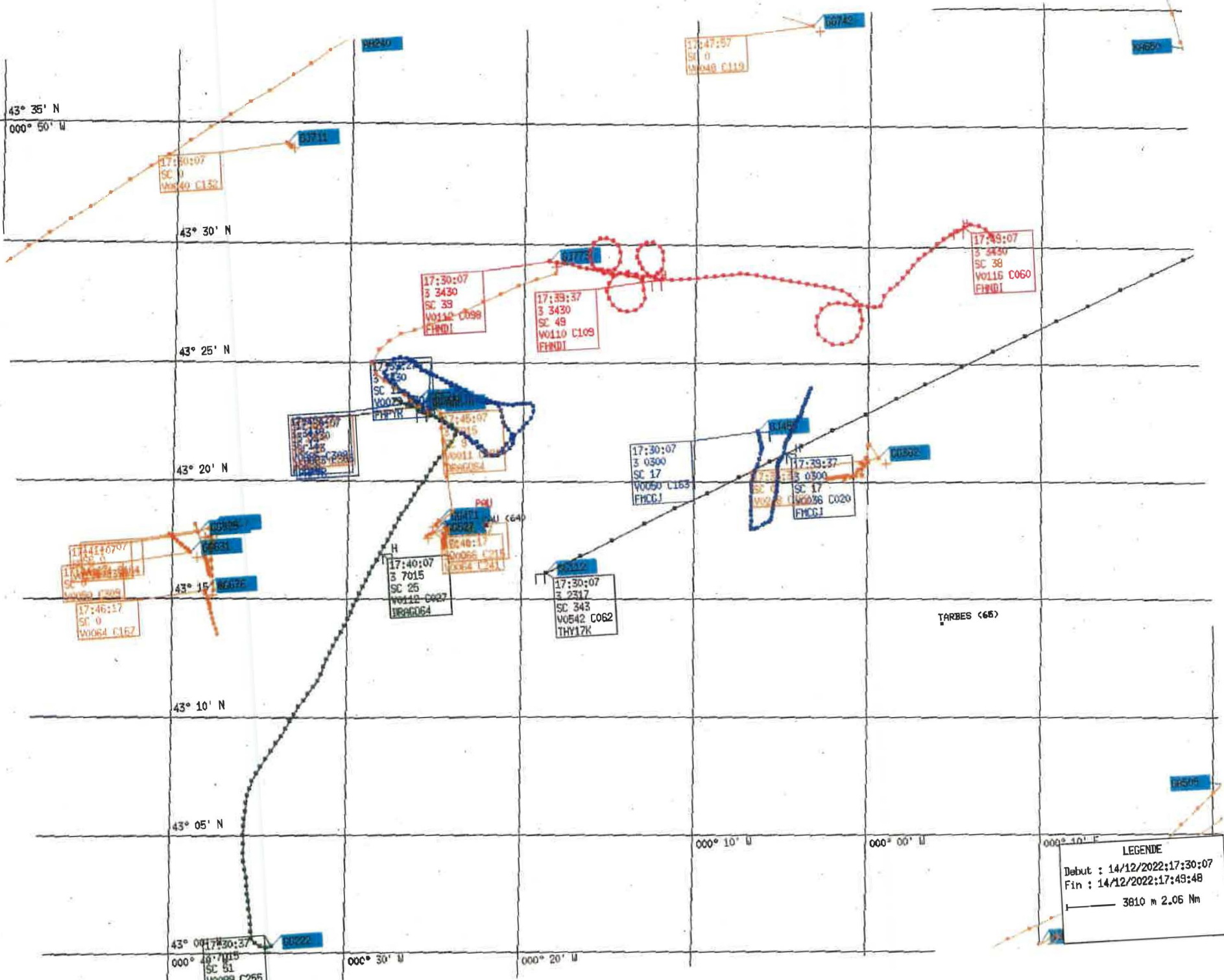
Fait et clos a le 07 avril 2023

L'Officier de Police Judiciaire

Temper 13 du 13/12

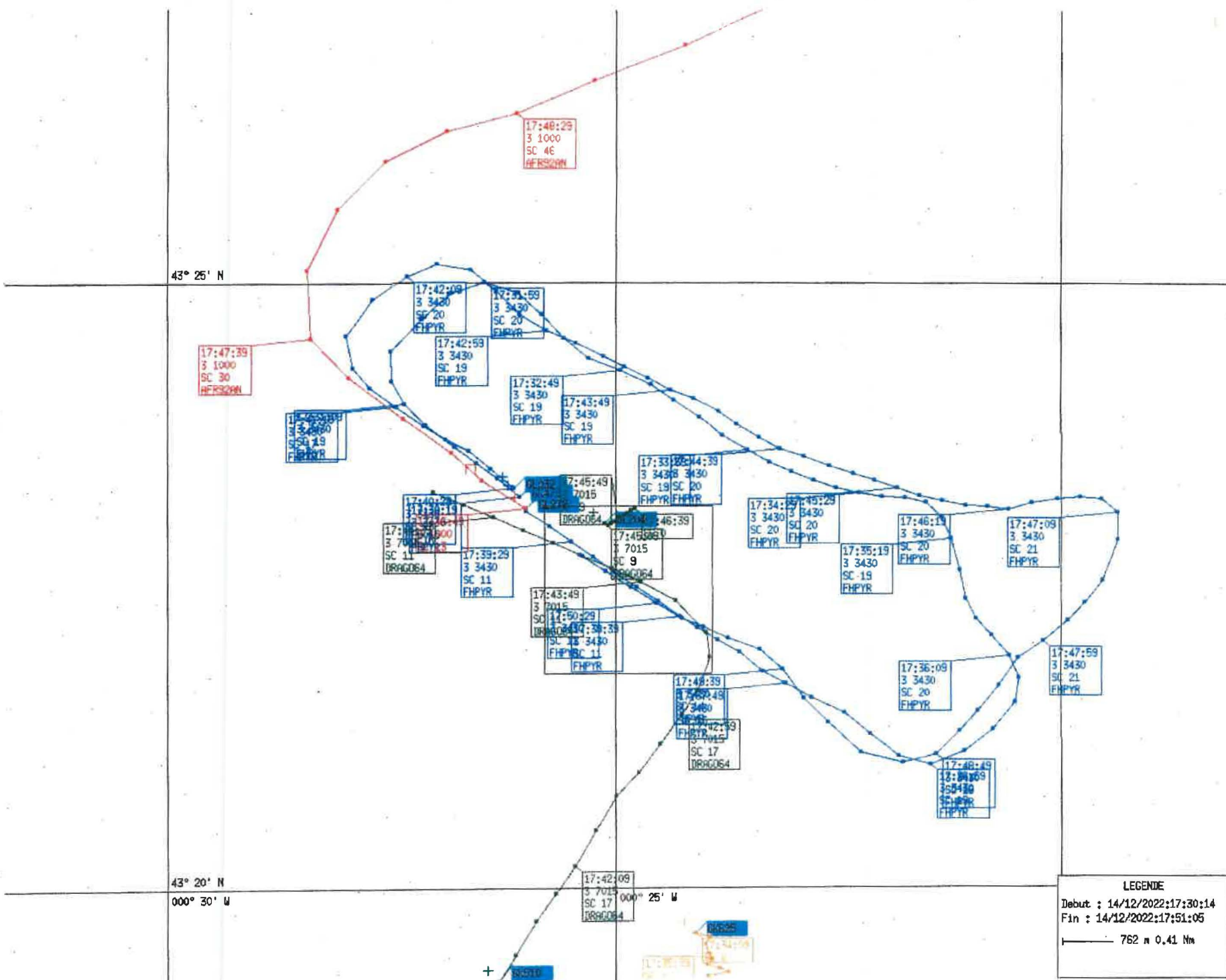


rouleter ✓ que venir



LEGENDE
Debut : 14/12/2022;17:30:07
Fin : 14/12/2022;17:49:48
3810 m 2.06 Nm

Trajectory du MARE



LEGENDE
 Debut : 14/12/2022:17:30:14
 Fin : 14/12/2022:17:51:05
 ——— 762 n 0.41 Nm

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
06631	00880	2022	

Nmr pièce	N° feuillet
M	1 / 2

Analyse et références

Affaire

Le vendredi 24 février 2023 à 14 heures 35 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNG autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

— je suis mécanicien hélicoptère à la base de la sécurité civile de PAU. Je totalise environ 7500 heures de vol en tant que membre d'équipage. -----

--- Le 14 décembre 2022, vers 18 heures 35, je me trouvais à bord de l'hélicoptère de la base, en compagnie de _____, en position de pilote. Nous revenions de la vallée d'Aspe nous retournions à notre base à PAU. Nous venions de faire un entraînement de maniement du phare de recherche. Alors que nous volions en direction de l'aéroport, _____ a observé un phénomène lumineux dans le ciel, se déplaçant sur un axe Est Ouest, à très grande vitesse. -----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

— Etonné, il a pris contact par radio avec la tour de l'aéroport afin de vérifier s'il y avait du trafic dans ce secteur. Le contrôleur a répondu négativement et a demandé pour quelle raison il posait cette question.

a alors fait part au contrôleur de son observation. -----

— Pour ma part, je n'ai rien vu à ce moment là. Je précise que je ne portais pas encore mes jumelles à vision nocturne. -----

— Alors que nous poursuivons vers Pau, a observé encore deux fois le phénomène. C'est là qu'il m'a interpellé et m'a demandé si j'avais vu la lumière. J'ai répondu négativement. C'est alors que j'ai abaissé mes jumelles. Et aussitôt, j'ai alors vu le phénomène. -----

— Il se trouvait dans le secteur Ouest de notre position et donc du terrain. Je pense qu'il volait au-dessus de la ligne d'horizon sur un plan horizontal, et en éloignement. Pour moi, sa vitesse était très grande. Je ne peux l'estimer en tout cas pour comparer, la lumière volait plus rapidement qu'un avion de chasse et moins qu'une étoile filante. -----

--- La lumière était en fait une traînée lumineuse avec une forme plus arrondie au départ et qui s'étirait peu à peu. La lumière était une sorte de combustion et non celle d'un phare. Je l'ai vu environ 5 secondes. Pour moi sa taille, devait être importante car je la voyait assez bien et je l'estimais assez loin de nous. Elle est partie vite en éloignement. -----

— Je n'ai perçu aucun son. L'environnement machine ne permettait pas d'entendre quoique que ce soit.

--- Je n'ai pas vu de masse sombre à l'avant de la traînée. C'est la masse lumineuse qui a surtout attiré mon attention. -----

--- Je ne suis pas en mesure d'expliquer ou d'identifier ce phénomène. Encore une fois, ce n'était ni une étoile filante ni un avion de chasse. -----

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A _____, le 24 février 2023 à 15 heures 10 minutes.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire